



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la stratégie de dépistage de la covid-19 par détection olfactive canine

Question écrite n° 43969

Texte de la question

M. Yves Hemedinger attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la stratégie de dépistage de la covid-19 réalisée par les chiens détecteurs. En effet, s'il est bien connu que la sensibilité olfactive des chiens est un million de fois supérieure à celle de l'humain, il s'est avéré, à titre d'expérimentation, que leurs facultés exceptionnelles ont révélé des résultats prometteurs en matière de dépistage du virus. En effet, lors des études menées par l'école vétérinaire de Maisons-Alfort et de l'APHP, les scientifiques ont observé que la sensibilité des tests olfactifs canins est de l'ordre de 97 %, soit équivalent à un test PCR et bien plus efficace qu'un test antigénique ou qu'un autotest. Ce dépistage par détection olfactive canine, contrairement aux tests PCR, n'est pas du tout intrusif ou douloureux puisqu'il intervient uniquement par le reniflement du chien. Il présenterait également l'avantage de détecter la charge virale entre 24 et 48 heures avant les tests PCR, ce qui permettrait d'offrir une nouvelle solution de dépistage anticipatrice et certainement opportune pour du long terme. Il est aussi important de souligner que le concours des associations canines dans ce projet, M. le député pense notamment à l'association Handi'Chiens de sa circonscription, est remarquable. Dans ce contexte de gestion de crise sanitaire qui dure et dont la solution de prévention la plus efficace à ce jour est le dépistage, il lui demande de faire connaître les intentions du Gouvernement à l'égard de cette stratégie, notamment en matière d'investissement et de systématisation de cette recherche tout particulièrement dans les écoles.

Données clés

Auteur : [M. Yves Hemedinger](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43969

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 626

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)